



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Recueil spécial 187.2020 - édition du 09/09/2020**





**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service aménagement, urbanisme et paysage  
Pôle paysage et accessibilité**

Réf. : 2020-578

Nice, le **08 SEP. 2020**

## **ARRÊTÉ**

**Portant modification de la composition nominative de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) pour les formations spécialisées « nature », « sites et paysages », « publicité », « unités touristiques nouvelles » et « faune sauvage captive »**

Le préfet des Alpes-Maritimes  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles R.341-16 à R.341-25 ;
- Vu** le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- Vu** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2006 portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Vu** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 17 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 1er octobre 2018, portant renouvellement de la composition de la CDNPS;
- Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture ;

## ARRÊTE

**Article 1er :** La composition nominative de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites est modifiée comme suit, jusqu'à la fin du mandat restant à courir, soit jusqu'au 20 mars 2021.

**Article 2 : La formation spécialisée dite "de la nature" est composée comme suit :**

***Au titre du premier collègue « représentants de l'État » :***

Sept représentants des services de l'État, membres de droit :

- le secrétaire général de la préfecture ;
  - le sous-préfet de l'arrondissement de Grasse ;
  - le directeur départemental des territoires et de la mer ;
  - le directeur départemental de la protection des populations ;
  - l'architecte des bâtiments de France, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine ;
  - le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
  - le directeur régional des affaires culturelles ;
- ou leurs représentants.

***Au titre du deuxième collègue « représentants des collectivités territoriales » :***

Représentants du conseil départemental des Alpes-Maritimes :

- Madame Anne Sattonnet, vice-présidente du conseil départemental, titulaire,
- Monsieur Gérald Lombardo, conseiller départemental, suppléant ;
  
- Madame Michèle Paganin, conseillère départementale, titulaire,
- Madame Sophie Deschaintres, conseillère départementale, suppléante ;
  
- Madame Valérie Sergi, conseillère départementale, titulaire,
- Madame Alexandra Borchio-Fontimp, conseillère départementale, suppléante. ;

Représentants des communes des Alpes-Maritimes :

- Monsieur Roger Roux, maire de Beaulieu-sur-mer, titulaire,
- Monsieur Arnaud Prigent, maire de Sigale, suppléant ;
  
- Monsieur Jean-Paul Henry, maire de Valderoure, titulaire,
- Monsieur Jean-Claude Martin, maire de Bonson, suppléant ;
  
- Monsieur Paul Burro maire de Belvédère, titulaire,
- Madame Marie Martin, maire de La-Croix-sur-Roudoule, suppléante ;
  
- Monsieur Vincent Giobergia, maire d'Ascros, titulaire ;

- Mme Gratiennne Dodain, adjointe au maire de Drap, suppléante.

***Au titre du troisième collège « représentants des personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, des associations agréées de protection de l'environnement et des organisations agricoles ou sylvicoles » :***

- Monsieur Jean-Philippe Frere, 1er vice-président de la chambre départementale d'agriculture, titulaire,
- Monsieur Serge Amorotti, membre de la chambre départementale d'agriculture, suppléant ;
- Monsieur Denis Perrimond, président de l'association Région verte, titulaire,
- Madame Brigitte Gourmanel, administratrice de l'association Région verte, suppléante ;
- Monsieur Michel Dessus, membre de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), titulaire,
- Monsieur Jean-Pierre Clerissi, membre de la FDSEA, suppléant ;
- Monsieur Jacques Gleye, clcv association cadre de vie, titulaire,
- Monsieur Jacques Braun, clcv association cadre de vie, suppléant ;
- Monsieur Pierre-Jean Abraini, directeur adjoint du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), titulaire,
- Monsieur Gilles Mayance, architecte du CAUE suppléant ;
- Monsieur Daniel Anthoons, architecte urbaniste, titulaire,
- Monsieur Michel Benaim, architecte DPLG, titulaire.

***Au titre du quatrième collège « représentants des personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels » :***

- Monsieur Henri Spini, membre du conservatoire d'espaces naturels de PACA (CEN PACA), titulaire,
- Monsieur Francis Maggi, membre de l'association des naturalistes de Nice et des Alpes-Maritimes (ANAM), suppléant ;
- Monsieur Robert Ravaioli, président du club alpin français (CAF) Nice-Mercantour, titulaire,
- Monsieur Martial Bos, membre du C.A.F. Nice Mercantour, suppléant ;
- Monsieur François Bavouzet, président du conservatoire d'espaces naturels de PACA (CEN PACA), titulaire,
- Madame Leslie Motta, membre du CEN PACA, suppléante ;
- Monsieur Philippe Fortini, membre de la Ligue de la protection des oiseaux

(LPO), titulaire ;

- Madame Odette Mouhad, co-présidente de la fédération d'action régionale pour l'environnement (FARE SUD), titulaire ;
- Madame Ariane Masegla, administratrice de la fédération d'action régionale pour l'environnement (FARE SUD), suppléante ;
- Madame Angelina Blais, office national des forêts, titulaire ;
- Monsieur Laurent Scheyer, directeur Adjoint du PNM, suppléant.

**Article 3 : La formation spécialisée dite “des sites et paysages” est composée comme suit :**

***Au titre du premier collège « représentants de l'État » :***

Sept représentants des services de l'État, membres de droit :

- le secrétaire général de la préfecture ;
  - le sous-préfet de l'arrondissement de Grasse ;
  - le directeur départemental des territoires et de la mer ;
  - le directeur départemental de la protection des populations ;
  - l'architecte des bâtiments de France, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine ;
  - le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
  - le directeur régional des affaires culturelles ;
- ou leurs représentants.

***Au titre du deuxième collège « représentants des collectivités territoriales » :***

Représentants du conseil départemental des Alpes-Maritimes :

- Madame Anne Sattonnet, vice-présidente du conseil départemental, titulaire,
- Monsieur Gérald Lombardo, conseiller départemental, suppléant ;
  
- Madame Michèle Paganin, conseillère départementale, titulaire,
- Madame Sophie Deschaintres, conseillère départementale, suppléante ;
  
- Madame Valérie Sergi, conseillère départementale, titulaire, titulaire,
- Madame Alexandra Borchio-Fontimp, conseillère départementale, suppléante ;

Représentants des communes des Alpes-Maritimes :

- Monsieur Roger Roux, maire de Beaulieu-sur-mer, titulaire,
- Monsieur Jean-Paul Henry, maire de Valderoure, suppléant ;

- Monsieur Arnaud Prigent, maire de Sigale, titulaire,
- Monsieur Pascal Bonsignore, maire d'Aspremont, suppléant ;
- Monsieur Bertrand Gasiglia, maire de Tourrette-Levens,
- Monsieur Vincent Giobergia, maire d'Ascros, suppléant.

Représentants d'établissement public de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire :

- Monsieur Paul Burro, conseiller métropolitain, métropole Nice Côte d'Azur, titulaire,
- Monsieur Francis Tujague, conseiller communautaire, communauté de communes du Pays de Paillons, suppléant.

***Au titre du troisième collège « représentants des personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, des associations agréées de protection de l'environnement et des organisations agricoles ou sylvicoles » :***

- Monsieur Christophe Dubly, secrétaire du bureau du groupement des associations de défense des sites et de l'environnement de la Côte d'Azur (GADSECA), titulaire,
- Madame Frédérique Lorenzi, membre du GADSECA, suppléante ;
- Monsieur Denis Perrimond, président de l'association Région verte, titulaire,
- Madame Françoise Vernet, vice-présidente de l'association Région verte, suppléante ;
- Madame Odette Mouhad, co-présidente de la fédération d'action régionale pour l'environnement (FARE SUD), titulaire,
- Madame Ariane Maseglia, administratrice de la fédération d'action régionale pour l'environnement (FARE SUD), suppléante ;
- Monsieur Michel Dessus, membre de la FDSEA, titulaire,
- Monsieur Jean-Pierre Clerissi, membre de la FDSEA, suppléant
- Monsieur Jean-Philippe Frère, 1er vice-président de la chambre départementale d'agriculture, titulaire ;
- Monsieur Serge Amorotti, membre de la chambre départementale d'agriculture, suppléant
- Monsieur Jacques Gleye, clcv association cadre de vie, titulaire,
- Monsieur Jacques Braun, clcv association cadre de vie, suppléant ;
- Monsieur Jean-Marie d'Allard, président de l'association des Vieilles Maisons Françaises, titulaire.

***Au titre du quatrième collège « représentants des personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement » :***

- Monsieur Guillaume André, ordre des architectes de la Côte d'Azur, titulaire,
- Monsieur Jean-François SAILLET, architecte, suppléant
  
- Monsieur Michel Benaïm, architecte DPLG, titulaire ;
- Monsieur Daniel Anthoons, architecte urbaniste, suppléant
  
- Monsieur Jean-Pierre Clarac, architecte paysagiste, titulaire,
- Monsieur Alain Goldstimmer, paysagiste DPLG, suppléant ;
  
- Monsieur Giovanni Valastro ; ingénieur, architecte et commissaire enquêteur, titulaire,
- Madame Sophie Nivaggioni, architecte, membre du syndicat des architectes de la Côte d'Azur, suppléante ;
  
- Monsieur Pierre-Jean Abraini, directeur adjoint du CAUE, titulaire,
- Monsieur Gilles Mayance, architecte conseil CAUE, suppléant,
  
- Madame Angelina Blais, office national des forêts, titulaire ;
- Monsieur Gilles Martinod, paysagiste, suppléant
  
- Monsieur Laurent Scheyer, directeur adjoint du PNM, suppléant.

**Article 4 : La formation spécialisée dite "de la publicité" est composée comme suit :**

***Au titre du premier collège « représentants de l'État » :***

Sept représentants des services de l'État, membres de droit :

- le secrétaire général de la préfecture ;
- le sous-préfet de l'arrondissement de Grasse ;
- le directeur départemental des territoires et de la mer ;
- le directeur départemental de la protection des populations ;
- l'architecte des bâtiments de France, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- le directeur régional des affaires culturelles ;

ou leurs représentants.

***Au titre du deuxième collège « représentants des collectivités territoriales » :***

Représentants du conseil départemental des Alpes-Maritimes :

- Madame Anne Sattonnet, vice-présidente du conseil départemental, titulaire,
- Monsieur Gérard Lombardo, conseiller départemental, suppléant ;
- Madame Michèle Paganin, conseillère départementale, titulaire,,
- Madame Sophie Deschaintres, conseillère départementale, suppléante ;
- Madame Valérie Sergi, conseillère départementale, titulaire,
- Madame Alexandra Borchio-Fontimp, conseillère départementale, suppléante.

Représentants des communes des Alpes-Maritimes :

- Monsieur Roger Roux, maire de Beaulieu-sur-mer, titulaire,
- Monsieur Arnaud Prigent, Maire de Sigale, suppléant ;
- Monsieur Jean-Jacques Raffaele, maire de La Turbie, titulaire,
- Monsieur Pascal Bonsignore, maire d'Aspremont, suppléant ;
- Monsieur Paul Burro maire de Belvédère, titulaire,
- Monsieur Roger Ciais, maire de Touët-sur-Var, suppléant ;
- Madame Monique Giraud-Lazzari, maire de Coaraze , titulaire ;
- Madame Gratienne Dodain, adjointe au maire de Drap, suppléante.

***Au titre du troisième collège « représentants des personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, des associations agréées de protection de l'environnement et des organisations agricoles ou sylvicoles » :***

- Monsieur Jean-Pierre Clarac, paysagiste DPLG titulaire,
- Monsieur Michel Benaïm, architecte DPLG, titulaire,
- Monsieur Jean-François Saillet, architecte, suppléant ;
- Monsieur Pierre-Jean Abraini, directeur adjoint du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Alpes-Maritimes (CAUE), titulaire,
- Monsieur Gilles Mayance, architecte-conseil du CAUE, suppléant ;
- Monsieur Jean-Marie d'Allard, président de l'association des Vieilles Maisons Françaises, titulaire,
- Monsieur Jacques Gleye, clcv association cadre de vie, suppléant ;
- Monsieur Daniel Anthoons, architecte urbaniste, titulaire ;
- Monsieur Christophe Dubly, secrétaire du bureau du groupement des associations de défense des sites et de l'environnement de la Côte d'Azur



- (GADSECA), titulaire,
- Monsieur Antoine Damiano, (GADSECA), suppléant ;
  - Monsieur Denis Perrimond, président de l'association Région verte, titulaire,
  - Madame Brigitte Gourmannel, administratrice de l'association Région verte, suppléante.

***Au titre du quatrième collège « représentants des entreprises de publicité et des fabricants d'enseignes » :***

- Madame Ludivine Menceur, société MPE- Avenir, titulaire,
- Madame Véronique Simmler, société MPE- Avenir suppléante ;
  
- Monsieur Stéphane Gaffori, Société Clear Channel France, titulaire,
- Monsieur Alban de Grendel, société Clear Channel France, suppléant ;
  
- Monsieur Antoine Moulin, groupe JC Decaux, titulaire,
- Monsieur Patrice Quesne, groupe JC Decaux, suppléant ;
  
- Monsieur Thierry Berlanda, société Insert titulaire,
- Monsieur Franck Forme, société INSERT, suppléant ;
  
- Monsieur Stéphane Dottelonde, président de l'union de la publicité extérieure (UPE), titulaire,
- Monsieur Charles-Henri Doumerc, UPE, suppléant ;
  
- Monsieur Henri Da Salva, gérant de Reflex Enseignes, titulaire ;
- Monsieur Pierre Lhuillier, gérant de Smart Enseignes/enseignes Anton, titulaire.

**Article 5 : La formation spécialisée dite “des unités touristiques nouvelles” est composée comme suit :**

***Au titre du premier collège « représentants de l'État » :***

Sept représentants des services de l'État, membres de droit :

- le secrétaire général de la préfecture ;
  - le sous-préfet de l'arrondissement de Grasse ;
  - le directeur départemental des territoires et de la mer ;
  - le directeur départemental de la protection des populations ;
  - l'architecte des bâtiments de France, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine ;
  - le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
  - le directeur régional des affaires culturelles ;
- ou leurs représentants.

***Au titre du deuxième collège « représentants des collectivités territoriales et des groupements intercommunaux appartenant au massif Alpin » :***

Représentants du conseil départemental des Alpes-Maritimes :

- Madame Anne Sattonnet, vice-présidente du conseil départemental, titulaire,
- Monsieur Gérard Lombardo, conseiller départemental, suppléant ;
  
- Madame Michèle Paganin, conseillère départementale, titulaire,,
- Madame Sophie Deschaintres, conseillère départementale, suppléante ;
  
- Madame Valérie Sergi, conseillère départementale, titulaire,
- Madame Alexandra Borchio-Fontimp, conseillère départementale, suppléante.

Représentants des communes des Alpes-Maritimes :

- Monsieur Arnaud Prigent, maire de Sigale, titulaire,
- Monsieur Gérard Manfrédi, maire de Roquebillière, suppléant ;
  
- Monsieur Paul Burro maire de Belvédère, titulaire,
- Monsieur Vincent Giobergia, maire d'Ascros, suppléant ;
  
- Monsieur Philip Bruno, maire de Roubion, titulaire,
- Monsieur Yann Priout, adjoint au maire de Gilette, suppléant.

Représentants des groupements intercommunaux appartenant au massif Alpin :

- Monsieur Bertrand Gasiglia, maire de Tourrette-Levens, titulaire.

***Au titre du troisième collège « représentants des personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, des associations agréées de protection de l'environnement et des organisations agricoles ou sylvicoles » :***

- M. Antoine Damiano, membre du GADSECA, titulaire,
- Madame Myriam Waselynych, membre du GADSECA, suppléante ;
  
- Monsieur Denis Perrimond, président de l'association Région verte, titulaire,
- Monsieur Gino Trentin, secrétaire de l'association Région verte, suppléant;
  
- Madame Odette Mouhad, co-présidente de la fédération d'action régionale pour l'environnement (FARE SUD), titulaire,
- Madame Ariane Massegia, administratrice de la fédération d'action régionale pour l'environnement (FARE SUD), suppléante ;
  
- Monsieur Michel Dessus, membre de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), titulaire,

- Monsieur Jean-Pierre Clerissi, membre de la FDSEA, suppléant ;
- Monsieur Michel Benaïm, architecte DPLG, titulaire,
- Monsieur Jean-Pierre Clarac, paysagiste DPLG ;
- Monsieur Robert Ravaioli, président du club alpin français (CAF) Nice-Mercantour, titulaire,
- Monsieur Martial Bos, membre du club alpin français Nice-Mercantour, suppléant ;
- Monsieur Pierre-Jean Abraini, architecte, directeur adjoint du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Alpes-Maritimes (CAUE), titulaire,
- Monsieur Gilles Mayance, architecte-conseil du CAUE, suppléant.

***Au titre du quatrième collège « représentants des chambres consulaires et d'organisations socioprofessionnelles intéressées par les unités touristiques nouvelles » :***

- M. Jean-Philippe Frère, 1er vice-président de la chambre départementale d'agriculture, titulaire,
- M. Serge Amorotti, membre de la chambre départementale d'agriculture, suppléant ;
- Monsieur Denis Cippolini, élu de la chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur (CCI), titulaire,
- Madame Marina Giardina, CCI, suppléante ;
- Madame Brigitte Baillet, Entreprise de voyages Méditerranée, titulaire,
- Monsieur Emmanuel Gabas, Secrétaire de l'Entreprise de Voyages Méditerranée (EDV Med), suppléant ;
- Madame Marie-France Ginesy, syndicat des hôteliers Nice Côte d'Azur, titulaire ;
- Madame Christine Patat, Syndicat des Hôteliers de Nice, suppléante ;
- Monsieur Guillaume André, architecte, comité régional de l'ordre des architectes (CROA), titulaire ;
- Monsieur Jean-Pierre Renaudo, chambre des métiers et de l'artisanat, titulaire,
- Madame Éléonore Choisy, chambre des métiers et de l'artisanat, suppléante ;

- Monsieur Nicolas MATTEUDI, président du syndicat national des accompagnateurs en montagne des Alpes-Maritimes (SNAM), titulaire,
- Monsieur Mickaël POZZI, secrétaire et vice-président du SNAM, suppléant.

**Article 6 : La formation spécialisée dite “de la faune sauvage captive” est composée comme suit :**

***Au titre du premier collège « représentants de l’État » :***

Sept représentants des services de l’État, membres de droit :

- le secrétaire général de la préfecture ;
  - le sous-préfet de l'arrondissement de Grasse ;
  - le directeur départemental des territoires et de la mer ;
  - le directeur départemental de la protection des populations ;
  - l'architecte des bâtiments de France, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine ;
  - le directeur régional de l’environnement, de l'aménagement et du logement ;
  - le directeur régional des affaires culturelles ;
- ou leurs représentants.

***Au titre du deuxième collège « représentants des collectivités territoriales » :***

Représentants du conseil départemental des Alpes-Maritimes :

- Madame Anne Sattonnet, vice-présidente du conseil départemental, titulaire,
- Monsieur Gérald Lombardo, conseiller départemental, suppléant ;
- Madame Michèle Paganin, conseillère départementale, titulaire,
- Madame Sophie Deschaintres, conseillère départementale, suppléante ;
- Madame Valérie Sergi, conseillère départementale, titulaire,
- Madame Alexandra Borchio-Fontimp, conseillère départementale, suppléante.

Représentants des communes des Alpes-Maritimes :

- Monsieur Roger Roux, maire de Beaulieu-sur-mer, titulaire,
- Monsieur Vincent Giobergia, maire d’Ascros, suppléant ;
- Monsieur Jean-Paul Henry, maire de Valderoure, titulaire,
- Madame Gratienne Dodain, adjointe au maire de Drap, suppléante ;
- Monsieur Paul Burro, maire de Belvédère, titulaire,
- Monsieur Arnaud Prigent, maire de Sigale, suppléant ;
- Monsieur Jean-François Spinelli, maire de Castagniers, titulaire,

- Monsieur Yann Priout, adjoint au maire de Gilette, suppléant.

**Au titre du troisième collège « représentants d'associations agréées de protection de la nature et des scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive » :**

- Madame Francine Bégou-Pierini, membre du groupement des associations de défense des sites et de l'environnement de la Côte d'Azur (GADSECA), titulaire,
- Monsieur Jean-Pierre Bignon, membre du GADSECA, suppléant ;
- Monsieur Gino Trentin, secrétaire de l'association Région verte, titulaire,
- Monsieur Denis Perrimond, président de l'association Région verte, suppléant ;
- Madame Odette Mouhad, co-présidente de la fédération d'action régionale pour l'environnement (FARE SUD), titulaire,
- Madame Ariane Masegla, administratrice de la fédération d'action régionale pour l'environnement, suppléante ;
- Monsieur Philippe Fortini, membre de la ligue pour les oiseaux (LPO), titulaire ;
- Madame Michèle Durieux, membre de la LPO, suppléante ;
- Monsieur Laurent Scheyer, directeur adjoint du PNM, suppléant ;
- Madame Véronique Vienet, vétérinaire en chef au service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, titulaire ;
- Monsieur Daniel Siméon, technicien cynégétique de la fédération des chasseurs des Alpes-Maritimes, titulaire,
- Monsieur Jean-Marie Augier, vice-président de la fédération des chasseurs des Alpes-Maritimes, suppléant.

**Au titre du quatrième collège « responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques » :**

- Monsieur Eric Leau, titulaire ;
- Madame Aurélia Marchand, titulaire
- Monsieur Adam Schmedes, titulaire ;
- Monsieur Antony Caucheteux, titulaire
- Monsieur Jonathan Kershaw, titulaire ;
- Monsieur Didier Logerot, titulaire ;
- Monsieur Vincent Girault, titulaire.

**Article 7 :** La participation aux séances de la commission n'ouvre droit à aucune indemnité ou remboursement de frais.

**Article 8 :** Le secrétariat de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites sera assuré par la direction départementale des territoires et de la mer à l'exception de la formation spécialisée dite "carrières" dont le secrétariat sera assuré par la direction départementale de la protection des populations.

**Article 9 :** Le présent arrêté prendra effet à compter du jour de sa signature. A cette même date, toutes dispositions antérieures relatives à la composition des formations spécialisées "nature", "sites et paysages", "publicité", "unités touristiques nouvelles" et "faune sauvage captive" seront abrogées.

**Article 10 :** Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes de la préfecture.

**Fait à Nice, le 08 SEP. 2020**

*Le Préfet des Alpes-Maritimes*

CA 34352

*Bernard GONZALEZ*

**DECISION 2020-567**

**Portant nomination du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département des ALPES-MARITIMES**

**Le Directeur Général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine,**

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

VU le Décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret du 4 décembre 2014 portant nomination de M. Nicolas GRIVEL en qualité de Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU la proposition du Préfet, concernant la désignation du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département des ALPES-MARITIMES.

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

De nommer monsieur Johan PORCHER, Directeur Départemental Adjoint des Territoires et de la Mer, en qualité de Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le ressort de cette circonscription territoriale.

**ARTICLE 2 :**

La présente décision prendra effet à compter de la date de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture des ALPES-MARITIMES.

Fait à Paris, le 2 septembre 2020

  
Nicolas GRIVEL

## DECISION D'IMPLANTATION D'UN DEBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT SUR LA COMMUNE D'ASPREMONT 06790

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects des Alpes Maritimes

**Vu** l'article 568 du code général des impôts ;

**Vu** le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et notamment ses articles 8 à 19 ;

**Considérant** la situation du réseau local des débitants de tabac ;

**Considérant** que la Chambre syndicale départementale des buralistes des Alpes maritimes a été régulièrement consultée ;

### DECIDE

L'implantation d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune d'Aspremont (06790), dans un rayon de 250 mètres à partir du place St Claude ( Chapelle St Claude) en direction:

- de la place St Claude
- de l'avenue Caravadossi
- de la rue Gaspard Clerissi
- de la route de Nice (M14)
- de la route de Levens (M719)
- de la route de Castagniers (M14)
- de la route de Colomars (M414)

En application des articles 14 à 19 du décret susvisé, l'attribution du débit sera effectuée prioritairement par appel à transfert, et à défaut, par appel à candidatures.

Fait à Nice , le 0.9 SEP. 2020

P/Le Directeur interrégional des douanes et droits indirects  
Le Directeur Régional des douanes et droits indirects



Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nice dans les deux mois suivant la date de publication de la décision.



## DECISION D'IMPLANTATION D'UN DEBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT SUR LA COMMUNE DE BIOT 06410

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects des Alpes Maritimes

**Vu** l'article 568 du code général des impôts ;

**Vu** le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et notamment ses articles 8 à 19 ;

**Considérant** la situation du réseau local des débitants de tabac ;

**Considérant** que la Chambre syndicale départementale des buralistes des Alpes maritimes a été régulièrement consultée ;

### DECIDE

L'implantation d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de Biot dans un secteur défini:

- par la rue Saint Sébastien à partir du croisement avec la route départementale (D4) du numéro 1 au 29 coté impair et du numéro 2 au 54 coté pair. et ses rues adjacentes sur une distance de 50 mètres à partir de la rue Saint Sébastien.
- par la place Général De Gaulle.
- dans le prolongement de la rue Saint Sébastien, la rue sous barri jusqu'au passage des templiers.
- par la place des arcades:

En application des articles 14 à 19 du décret susvisé, l'attribution du débit sera effectuée prioritairement par appel à transfert, et à défaut, par appel à candidatures.

Fait à Nice , le                      09 SEP. 2020

P/Le Directeur interrégional des douanes et droits indirects  
Le Directeur Régional des douanes et droits indirects



Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nice dans les deux mois suivant la date de publication de la décision.



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Cabinet - Direction des sécurités  
Bureau des polices administratives**

Nice, le 8 septembre 2020

### **ARRÊTÉ**

**portant suspension temporaire de l'arrêté portant règlement général de police des débits de boissons dans le département des Alpes-Maritimes du 30 janvier 2015**

**Le préfet des Alpes-Maritimes  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code de la santé publique, notamment le livre III ;

**VU** le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.331-1, L.332-1, L.334-1 et L.334-2 ;

**VU** le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R 123-12 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2214-4 et L2215-1 ;

**VU** le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et département ;

**VU** le décret n° 2020-860 modifié du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé;

**VU** le décret du Président de la République du 24 avril 2019 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ en qualité de préfet des Alpes-Maritimes (hors classe) ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2010 portant rappel des dispositions concernant la vente de boissons à emporter et organisation des sanctions applicables en cas de non-respect de la réglementation en vigueur ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2015 portant règlement général de police des débits de boissons dans le département des Alpes-Maritimes ;

**VU** l'avis sanitaire de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur, en date du 7 septembre, concernant l'évolution épidémiologique du SARS-CoV-2 dans le département des Alpes-Maritimes ;

**CONSIDÉRANT** l'évolution de la propagation du virus, et le passage du département des Alpes-Maritimes en « zone de circulation active du virus » le 27 août 2020, du fait notamment d'un taux d'incidence supérieur au seuil d'alerte (fixé à 50 cas pour 100.000 habitants) ;

**CONSIDERANT** que le taux d'incidence et de positivité à la Covid-19 dans le département des Alpes-Maritimes ont connu une augmentation significative au cours des dernières semaines ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'état d'urgence sanitaire, et pour continuer la lutte contre la propagation du virus COVID619, le ministre de la santé a prescrit une série de mesures générales applicables à compter du 11 juillet 2020, dans un décret n°2020-860 du 10 juillet 2020.

**CONSIDERANT** que si le ministre chargé de la santé peut prescrire dans l'intérêt de la santé publique toute mesure proportionnée aux risques courus et appropriée aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences de menaces possibles sur la santé de la population, il peut également prendre de telles mesures après la fin de l'état d'urgence sanitaire prévu aux articles L3131-12 et suivants du code de la santé publique, afin d'assurer la disparition durable de la situation de crise sanitaire, et peut habiliter le représentant de l'État territorialement compétent à prendre toutes les mesures d'application de ces dispositions, y compris des mesures individuelles ;

**CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article 50 du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020, le préfet peut interdire ou réglementer l'accueil du public dans les établissements recevant du public et notamment les établissements de type N tels que les restaurants et débits de boissons ;

**CONSIDÉRANT** que les débits de boissons en ce qu'ils regroupent en fin de soirée un public important ne respectant pas ou difficilement les mesures de distanciation physique, constituent des lieux favorisant la propagation du virus ;

**CONSIDERANT** l'urgence et la nécessité de limiter la propagation du virus, en renforçant les mesures de prévention et en limitant les comportements susceptibles d'augmenter ou favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public et dans les lieux de forte concentration de population ;

**CONSIDERANT** qu'en outre, une hausse des contaminations conduirait à un afflux massif de patients et donc possiblement à une tension dans les établissements de santé départementaux, et à la détérioration de leurs capacités d'accueil ;

**CONSIDÉRANT** ainsi que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus, et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population

**SUR** proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes ;

## ARRÊTE

**Article 1er :** Les autorisations de fermetures tardives, autorisées par dérogations aux horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons à consommer sur place, relevant de l'article L3331-1 du code de la santé publique et les établissements titulaires d'une « licence restaurant » ou d'une « petite licence restaurant », relevant de l'article L 3331- 2 du même code, et de l'arrêté préfectoral n°2015-96 du 30 janvier 2015, portant règlement général de police des débits de boissons dans le département des Alpes-Maritimes, sont suspendues.


**Article 2 :** L'instruction des demandes d'autorisation et de fermeture tardive préfectorales et municipales en cours est suspendue jusqu'au jeudi 15 octobre 2020.

**Article 3 :** Durant le temps de la suspension des dérogations préfectorales et municipales autorisées dans le cadre l'arrêté préfectoral n°2015-96 du 30 janvier 2015, les horaires de fermeture des établissements mentionnés aux articles L 3331-1 et 3331-2 du Code de la santé publique s'établissent tel que suit :

- 23h dans les communes de moins de 2000 habitants
- 1h dans les communes de plus de 2000 habitants.

**Article 4:** Le présent arrêté est applicable à compter de sa date de signature et jusqu'au jeudi 15 octobre 2020 inclus.

**Article 5 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes, la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Grasse, le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Nice, le contrôleur général, directrice départementale de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie des Alpes-Maritimes, et les maires du département des Ales-Maritimes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs, et affiché dans les communes de ce département.

*Le Préfet des Alpes-Maritimes*  
CAB 4394  
  
Bernard GONZALEZ

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES  
 ALPES-MARITIMES  
 15 bis rue Delille - 06073 NICE cedex 1  
**Cabinet du directeur**

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par Magali ARCALENI  
 Téléphone : 04 92 17 60 92  
 Télécopie : 04 92 17 60 15  
 Courriel : magali.arcaleni@dgfip.finances.gouv.fr

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 DES ALPES-MARITIMES**

**Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière  
 de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II  
 au code général des impôts.**

ANTIBES	
Service des Impôts des Particuliers d'Antibes Responsable : Guillaume DUPONT-MOULAIRE ( <i>intérim</i> )	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Service des Impôts des Entreprises d'Antibes Responsable : Marc BOCCHIARDO	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Centre des impôts Foncier d'Antibes Responsable : Max MARTIMORT	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
7 <sup>ème</sup> Brigade de vérification Responsable : Corinne CARRIER	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Pôle de Contrôle et d'Expertise Responsable : Gilbert LEFEBVRE	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Pôle contrôle revenus du patrimoine Antibes Responsable : Marie-Laurence DUMAS	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Service de Publicité foncière Antibes 1 Responsable : Alain LAYET ( <i>intérim</i> )	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Service de Publicité foncière Antibes 2 Responsable : Jean-Philippe DIO	40, chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
BREIL SUR ROYA	
Centre des Finances publiques de Breil sur Roya Trésorerie Responsable : Isabelle MARTINET	Avenue Georges Clémenceau BP 12 06540 BREIL SUR ROYA

<b>CAGNES SUR MER</b>	
<b>Service des Impôts des Particuliers de Cagnes sur Mer</b>	Rue de Paris
Responsable : Alain MAHEU	06806 CAGNES SUR MER
<b>Service des Impôts des Entreprises de Cagnes sur Mer</b>	Rue de Paris
Responsable : Michèle MOULY	06806 CAGNES SUR MER
<b>3<sup>ème</sup> Brigade de vérification</b>	Rue de Paris
Responsable : Gabriel RIZO	06806 CAGNES SUR MER
<b>CANNES</b>	
<b>Service des impôts des particuliers de Cannes</b>	16, boulevard Leader
Responsable : Yvan BERTIN	06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
<b>Service des Impôts des Entreprises de Cannes</b>	16, boulevard Leader
Responsable : Claude CALDERARI	06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
<b>5<sup>ème</sup> Brigade de vérification</b>	16, boulevard Leader
Responsable : Christophe MONANGE	06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
<b>Pôle contrôle revenus du patrimoine Cannes</b>	16, boulevard Leader
Responsable : Jean-Marc NOVAT	06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
<b>Pôle de Contrôle et d'Expertise</b>	16, boulevard Leader
Responsable : Christine KALOUSTIAN	06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
<b>CONTES</b>	
<b>Centre des Finances publiques de Contes - Trésorerie</b>	9, rue Marius Pencenat BP 89
Responsable : Julien HACQUARD	06396 CONTES CEDEX
<b>GRASSE</b>	
<b>Service des Impôts des Particuliers de Grasse</b>	29, traverse de la Paoute
Responsable : Emmanuel DELAY	06131 GRASSE CEDEX
<b>Service des Impôts des Entreprises de Grasse</b>	29, traverse de la Paoute
Responsable : Rémy CARRIER	06131 GRASSE CEDEX
<b>Centre des impôts Foncier de Grasse</b>	29, traverse de la Paoute
Responsable : Damien METAIREAU	06131 GRASSE CEDEX
<b>6<sup>ème</sup> Brigade de vérification</b>	29, traverse de la Paoute
Responsable : Emmanuel LANOIR	06131 GRASSE CEDEX
<b>Service de Publicité foncière Grasse 1</b>	29, traverse de la Paoute
Responsable : Alain LAYET ( <i>intérim</i> )	06131 GRASSE CEDEX
<b>Service de Publicité foncière Grasse 2</b>	29, traverse de la Paoute
Responsable : Alain LAYET ( <i>intérim</i> )	06131 GRASSE CEDEX
<b>Service départemental de l'enregistrement de Grasse</b>	29, traverse de la Paoute
Responsable : Jean-Marc GAUCHER	06131 GRASSE CEDEX
<b>LE CANNET</b>	
<b>Service des impôts des particuliers du Cannet</b>	Imm. Le Cannet Espace Avenue du Campon BP 345
Responsable : Robert LENEVEU	06110 LE CANNET
<b>Service des Impôts des Entreprises du Cannet</b>	Imm. Le Cannet Espace Avenue du Campon BP 345
Responsable : Eric BOZZI	06110 LE CANNET

LEVENS	
Centre des Finances publiques de Levens - Trésorerie Responsable : Nathalie BONNAUD	Place Joseph Raybaud 06670 LEVENS
MENTON	
Service des Impôts des Particuliers de Menton Responsable : Magali CALVET	7, rue Victor Hugo Le Triton BP 129 06505 MENTON CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Menton Responsable : Philippe DOMENEC	7, rue Victor Hugo Le Triton BP 129 06505 MENTON CEDEX
NICE	
Service des Impôts des Particuliers de Nice – Centre Collines Responsable : Jean-Claude LALLOZ	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Service des Impôts des Particuliers de Nice - Est-Ouest Responsable : François GROCKOWIAK ( <i>intérim</i> )	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Service des Impôts des Particuliers de Nice - Extérieur Responsable : Bernard LUQUET	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Nice – Centre Collines Responsable : Catherine CASSEZ	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Nice – Est-Ouest Responsable : Bernard CHETRIT	22, rue Joseph Cadéï 06172 Nice cedex
Service des Impôts des Entreprises de Nice – Extérieur Paillon Responsable : Annie FRAPIER	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Pôle de Recouvrement Spécialisé Responsable : Bernard PRETRE	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Centre des impôts Foncier de Nice Responsable : Philippe CHARTRON	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
2 <sup>ème</sup> Brigade de vérification Responsable : Michel MARTINEZ	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
3 <sup>ème</sup> Brigade de vérification Responsable : Nathalie MADROLLE	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
4 <sup>ème</sup> Brigade de vérification Responsable : Nicole VALLAURI	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
5 <sup>ème</sup> Brigade de vérification Responsable : Serge POISSONNIER	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Brigade de contrôle et de recherches Responsable : Thierry BORGIA	15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX
Pôle contrôle et revenus du patrimoine Nice1 Responsable: Hélène GERARD	22 rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Pôle contrôle et revenus du patrimoine Nice 2 Responsable : Isabelle PAOLANTONACCI	22 rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Pôle contrôle et revenus du patrimoine brigade FI Responsable: Fabrice MANTICA	22 rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX

<b>NICE</b>	
<b>Pôle contrôle et revenus du patrimoine sociétés étrangères</b> Responsable: Pascal MEYNOT	22 rue Joseph Cadéi 06172 NICE CEDEX
<b>Pôle de contrôle et d'expertise de Nice</b> Responsable : Stéphanie PAOLETTI	22, rue Joseph Cadéi 06172 NICE CEDEX
<b>Service de Publicité foncière Nice 1</b> Responsable : Jacques CHERBETIAN ( <i>intérim</i> )	22, rue Joseph Cadéi 06182 NICE CEDEX 2
<b>Service de Publicité foncière Nice 2</b> Responsable : Jacques CHERBETIAN ( <i>intérim</i> )	22, rue Joseph Cadéi 06183 NICE CEDEX 2
<b>Service de Publicité foncière Nice 3</b> Responsable : Jacques CHERBETIAN ( <i>intérim</i> )	22, rue Joseph Cadéi 06186 NICE CEDEX 2
<b>Service de Publicité foncière Nice 4</b> Responsable : Jacques CHERBETIAN ( <i>intérim</i> )	22, rue Joseph Cadéi 06187 NICE CEDEX 2
<b>Service départemental de l'enregistrement de Nice</b> Responsable : Sophie IMBOURG	22, rue Joseph Cadéi 06172 NICE CEDEX
<b>Alpes-Maritimes amendes</b> Responsable : Michel AYACHE	53, rue Hérold 06000 NICE
<b>Service des Impôts des Particuliers de Nice - Paillon</b> Responsable : Flora VALUY	35, avenue Thiers 06085 NICE CEDEX 1
<b>PUGET-THÉNIERS</b>	
<b>Centre des Finances publiques de Puget-Théniers - Trésorerie</b> Responsable : Sylvie IZOARD	Villa Marine - Route Nationale 6202 - Quartier de l'île 06260 PUGET THÉNIERS
<b>ROQUEBILLIÈRE</b>	
<b>Centre des Finances publiques de Roquebillière - Trésorerie</b> Responsable : Michèle CARREGA	Place Corniglion Molinier 06450 ROQUEBILLIÈRE
<b>SAINT ETIENNE DE TINÉE</b>	
<b>Centre des Finances publiques de la Tinée - Trésorerie</b> Responsable : Nathalie SINTES	Rue des Communes de France 06660 SAINT ETIENNE DE TINÉE
<b>VALBONNE</b>	
<b>Service des Impôts des particuliers de Valbonne</b> Responsable : Marie-José CANAL	80, route des Lucioles 06915 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX
<b>Service des Impôts des Entreprises de Valbonne</b> Responsable : Philippe MAGLIANO	80, route des Lucioles 06915 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX



VENCE	
Centre des Finances publiques de Vence - Trésorerie Responsable : Horace CANTONE	Place Clémenceau 06140 VENCE
VILLEFRANCHE SUR MER	
Centre des Finances publiques de Villefranche sur Mer Trésorerie Responsable : Pierre HANON	81 avenue Georges Clémenceau 06230 VILLEFRANCHE SUR MER

Nice, le 3 août 2020

Le directeur des Finances publiques des Alpes-Maritimes,



Claude BRECHARD

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES ALPES-MARITIMES  
16 bis rue Dèuille - 06073 NICE cedex 1  
Cabinet du directeur**

Nice, le 4 septembre 2020

**Pour nous joindre**

Affaire suivie par Mme Magali ARCALENI  
Téléphone : 04 92 17 60 92  
Télécopie : 04 92 17 60 15  
Courriel : magali.arcaleni@dgifp.finances.gouv.fr

**Décision de délégation générale de signature aux responsables et à leurs adjoints des pôles gestion fiscale, gestion publique et pilotage et ressources, ainsi qu'au responsable de la mission départementale risques et audit et de délégations spéciales de signature.**

Le Directeur départemental des Finances publiques des Alpes-Maritimes,

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation des divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du Président de la République, du 1<sup>er</sup> avril 2019, portant nomination de M. Claude BRECHARD, Administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques des Alpes-Maritimes ;
- Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Alpes-Maritimes ;

**Décide :**

**Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :**

- Mme Chantal MARCHAND, administratrice générale des Finances publiques, responsable du pôle gestion fiscale ;

- ▶ M. Dominique CALVET, administrateur général des Finances publiques, responsable du pôle gestion publique ;
- ▶ M. Jacques CÉRÈS, administrateur général des Finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources ;

qui reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – Sont exclus du champ de la présente délégation donnée à M. Jacques CÉRÈS, administrateur général des Finances publiques, responsable du pôle Pilotage et ressources, tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 3** - Reçoivent les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part, de celui de Mme Chantal MARCHAND, M. Dominique CALVET, de M. Jacques CÉRÈS sans que le non-empêchement soit opposable aux tiers :

- ▶ M. Michel MARTINEZ, administrateur des Finances publiques, adjoint au responsable du pôle Pilotage et Ressources ;
- ▶ M. Patrice ROISNEL, administrateur des Finances publiques, adjoint à la responsable du pôle Gestion fiscale ;
- ▶ M. Pascal STARTARI, administrateur des Finances publiques, adjoint au responsable du pôle Gestion publique.

**Article 4** – Sont exclus du champ de la présente délégation donnée à M. Michel MARTINEZ, administrateur des Finances publiques, adjoint au responsable du pôle Pilotage et ressources, tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 5** - Délégation spéciale de signature :

- pour signer les correspondances, pièces et documents relatifs aux affaires de leur division, de me représenter dans les différentes Commissions, de se remplacer mutuellement ;
  - avec faculté, pour chacun d'eux, d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative ;
  - pour exercer, en l'absence des administrateurs généraux et administrateurs des Finances publiques, les mêmes pouvoirs dans les mêmes conditions d'exercice, sans toutefois que l'absence d'empêchement soit opposable aux tiers ;
- est donnée à :

- ▶ M. Jean-Marc BOUVET, administrateur des Finances publiques adjoint, chargé du pilotage de l'action économique ;
- ▶ M. Christophe FABRE, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la Mission Risques et Audit ;
- ▶ Mme Marylène GAUCHER, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Informatique ;
- ▶ M. Patrick LLINARES, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Contrôle fiscal ;
- ▶ M. Bernard NIVAGGIONI, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Assiette ;
- ▶ M. Philippe PAOLANTONACCI, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Recouvrement ;
- ▶ Mme Véronique PÉNEAUD, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Collectivités locales ;
- ▶ M. François PLESSIER, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Domaine ;

- ▶ M. Frédéric REVERCHON, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Ressources humaines ;
- ▶ M. Serge VENTRONE, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Affaires juridiques et Législation ;
- ▶ M. Frédéric LEVAVASSEUR, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division Etat ;
- ▶ Mme Isabelle NIVAGGIONI, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division Stratégie, Contrôle de gestion.

**Article 6** – Sont exclus du champ de la délégation spéciale donnée à M. Frédéric REVERCHON, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division ressources humaines et à Mme Marylène GAUCHER, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division budget, logistique, immobilier et informatique, tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

### **I – Délégations spéciales - Mission départementale Risques et Audit**

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté, pour chacun d'eux, d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ Mme Irène AUDOLY, inspectrice principale des Finances publiques, auditrice ;
- ▶ Mme Christine CHARROL, inspectrice principale des Finances publiques, auditrice ;
- ▶ M. Rémy COQUILHAT, inspecteur principal des Finances publiques, auditeur ;
- ▶ Mme Estelle FUSELIER, inspectrice principale des Finances publiques, auditrice ;
- ▶ M. Jérôme ARNAUD, inspecteur divisionnaire des Finances publiques ;
- ▶ M. Claude RACCAH, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la cellule qualité comptable ;
- ▶ Mme Perrine MARION, inspectrice des Finances publiques, chargée de mission audit.

### **II – Délégations spéciales – Cabinet Communication**

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Michel PETRUCCELLI, inspecteur principal des Finances publiques, chef de cabinet.

*En cas d'empêchement :*

- M. Gérard STEPPEL, inspecteur des Finances publiques, chargé de la communication ;
- Mme Magali ARCALENI, contrôleur des Finances publiques.

### **III – Délégations spéciales – Politique immobilière de l'Etat**

Reçoit procuration pour signer tous documents relatifs à la politique immobilière de l'Etat et me représenter dans cette mission :

- ▶ M. François PLESSIER, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la Politique immobilière de l'Etat.

### **IV – Délégations spéciales – Pôle fiscalité**

**IV – A – Division Affaires juridiques et Législation :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour

chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Eric CHERRIER, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de la Division ;
- ▶ Mme Jeanne KUNIK, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division.

**IV – B – Division Assiette** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ Mme Marie-Christine KELLY, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division ;
- ▶ M. Jérôme DUBOIS, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de la Division ;

**IV – C – Division Recouvrement** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Jean-Wilfrid EYRAUD, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable de la Division ;
- ▶ Mme Danièle SUPPO, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division ;
- ▶ M. Bernard DONIER, inspecteur principal des Finances publiques, chargé de mission à la division du recouvrement.

**IV – D – Division Contrôle fiscal** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ Mme Claire GELINEAU, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division ;
- ▶ Mme Karine BALDINI, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division ;
- ▶ Mme Isabelle BLIGNY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division ;

## **V – Délégations spéciales – Pôle gestion publique**

**V – A - Division collectivités locales** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ Mme Maria FURIATI, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division.
- ▶ M. Abdoulaye TOURE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable de la Division.

**V – A – 1 - Service Collectivités établissements publics locaux** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec

faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Laurent FRANCAVILLA, inspecteur des Finances publiques, chargé de mission conseil financier local ;
- ▶ Mme Françoise ADAM, inspectrice des Finances publiques, responsable de service CEPL ;
- ▶ Mme Evelyne TIBERTI, inspectrice des Finances publiques, responsable de service CEPL ;
- ▶ Mme Nathalie POU GALAN, inspectrice des Finances publiques, responsable de service FDL ;
- ▶ M. Pierrick FUSELIER, inspecteur des Finances publiques, référent dématérialisation, monétique, HELIOS ;
- ▶ Mme Nathalie RIGOLI, inspectrice des Finances publiques, référente dématérialisation, HELIOS.

**V – A – 2 - Service Affaires économiques** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Jean-Pascal THOMSEN inspecteur des Finances publiques chargé de mission Affaires économiques.

*En cas d'empêchement :*

- M. Yvan ODDO, contrôleur principal des Finances publiques.

**V – B - Division Etat :**

**V – B – 1- Service comptabilité** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Florian KISSENBERGER, inspecteur des Finances publiques, responsable, du service comptabilité.

*En cas d'empêchement :*

- Mme Renée BESSON, contrôlease principale des Finances publiques ;
- Mme Virginie ROMAND, contrôlease principale des Finances publiques ;
- M. Laurent SCHMITT, contrôleur principal des Finances publiques.

**V – B – 2 - Service Recettes non fiscales et Amendes** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Florian KISSENBERGER, inspecteur des Finances publiques, responsable du service produits divers.

*En cas d'empêchement :*

- M. Fabien PETIT, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Frédérique TROME, contrôlease principale des Finances publiques ;
- M. Bruno COPIN, contrôleur des Finances publiques.

**V – B – 3 - Service Dépôts de fonds Trésor** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Stéphane FRELIN, inspecteur des Finances publiques, responsable du service Dépôts de fonds Trésor

*En cas d'empêchement :*

- Mme Joëlle TOURNOIS, contrôlease principale des Finances publiques ;
- Mme Michelle NADOTTI, contrôlease des Finances publiques.
- Mme Jocelyne MARINONI , contrôlease des Finances publiques.

**V – B – 4 - Service de la dépense :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'elles d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M Frédéric PENET, inspecteur des Finances publiques, responsable du service dépense.

*En cas d'empêchement :*

- Mme Pascale GIORDANO, contrôlease principale des Finances publiques ;
- Mme Annick VENDRAME , contrôlease des Finances publiques.

**V – B – 5 – Service liaison-rémunérations :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Frédéric PENET, inspecteur des Finances publiques, responsable du service liaison-rémunérations.

*En cas d'empêchement et à l'exception des chèques et ordres de paiement :*

- Mme Agnès BOUSQUET, contrôlease principale des Finances publiques ;
- Mme Sandrine CRUCHAUDET, contrôlease des Finances publiques ;

#### **V – C - Division Domaine**

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'elles d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ Mme Laurence GODEFROY, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division.
- ▶ M. Alain DURIEU, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable de la Division.

### **VI – Délégations spéciales. Pôle pilotage et ressources**

**VI – A - Division budget, logistique, immobilier et informatique :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Gilles DEMANGEL, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable de la division ;
- ▶ M. Dominique NEGRE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable de la division, chargé de la cellule sécurité, prévention et conditions de vie au travail ;
- ▶ Mme Véronique BARTHELEMY, inspectrice des Finances publiques ;
- ▶ Mme Nathalie MICHEL, inspectrice des Finances publiques.
- ▶ M. Patrick DE MUNER, inspecteur des Finances publiques ;

Sont exclus du champ de la délégation spéciale donnée à M. Gilles DEMANGEL, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable de la division et à M. Dominique NEGRE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable de la division, chargé de la cellule sécurité, prévention et conditions de vie au travail, tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

**VI – B - Division des ressources humaines :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

▶ M. Jean-Marc DALBERA, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de la division .

*En cas d'empêchement :*

- Mme Bernadette CHEVREMONT, inspectrice des Finances publiques ;

- Mme Sophie FARRET, inspectrice des Finances publiques ;

Sont exclus du champ de la délégation spéciale donnée Jean-Marc DALBERA, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de la division des ressources humaines, tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

**VI – C – Service de la formation professionnelle :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de son service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

▶ M. Fabrice DESAINT, inspecteur principal des Finances publiques, responsable local de la formation.

**VI – D - Division stratégie, contrôle de gestion :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'elles d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

▶ Mme Sophie DE ABRAVANEL PY, inspectrice des Finances publiques ;

▶ Mme Marjorie PAPY, inspectrice des Finances publiques.

La présente décision prend effet à sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes, elle annule et remplace la précédente décision publiée le 16 juillet 2020.

Le Directeur départemental des Finances publiques  
des Alpes-Maritimes,



Claude BRECHARD





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES ALPES-MARITIMES  
15 BIS RUE DELILLE  
06073 NICE CEDEX 1**

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public le dernier jour ouvré du mois des services de la  
publicité foncière des Alpes Maritimes**

**L'Administrateur général des finances publiques,  
Directeur des finances publiques des Alpes Maritimes.**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**VU L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2019-458 DU 13 MAI 2019 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE LA  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES ;**

**ARRÊTE :**

**Article 1**

Les services de la publicité foncière sont fermés à partir de 12h00 chaque dernier jour ouvré du mois (opérations de clôture comptable mensuelles), à l'exception du dernier jour ouvré de l'année.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Nice, le 21 août 2020

Par délégation du préfet,  
Le directeur départemental des finances publiques  
des Alpes Maritimes

Claude BRECHARD

S O M M A I R E

D.D.I.....	2
D.D.T.M.....	2
Environnement.....	2
AP 2020.578 Comp. nominative CDNPS modif.....	2
Nomination Designation Demission Interim.....	15
Dec. 2020.567 Nom.Delegue Territorial Adjoint ANRU AM.....	15
Direction regionale.....	16
D.R Douanes et Droits Indirects.....	16
Pole Action Economique.....	16
Aspremont Dec. implantation D.T.O.P.....	16
Biot Dec. implantation D.T.O.P.....	17
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	18
Direction des Securites.....	18
Securite publique.....	18
Suspension temp. AP reglemt gen.police Debits Boissons AM.....	18
Services Deconcentres de l'Etat.....	21
DDFiP.....	21
Delegation Subdeleg. signature pouvoir procuration designat.....	21
deleg chef de service sept 2020.....	21
deleg generale sept 2020.....	26
Reglementation.....	33
spf horaires.....	33

## Index Alphabétique

AP 2020.578 Comp. nominative CDNPS modif.....	2
Aspremont Dec. implantation D.T.O.P.....	16
Biot Dec. implantation D.T.O.P.....	17
Dec. 2020.567 Nom.Delegue Territorial Adjoint ANRU AM.....	15
Suspension temp. AP reglemt gen.police Debits Boissons AM.....	18
deleg chef de service sept 2020.....	21
deleg generale sept 2020.....	26
spf horaires.....	33
D.D.T.M.....	2
D.R Douanes et Droits Indirects.....	16
DDFiP.....	21
Direction des Securites.....	18
D.D.I.....	2
Direction regionale.....	16
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	18
Services Deconcentres de l'Etat.....	21